



COMMUNIQUE DE PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2009

que nous vous prions de bien vouloir insérer dans les colonnes de votre journal

Vous remerciant par avance, nous vous prions de croire Monsieur le Rédacteur en Chef en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Le mercredi 1^{er} juillet 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

➤ **Approbation du Compte Administratif 2008 – BUDGET PRINCIPAL**

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ont approuvé le Compte Administratif 2008 du Budget Général qui s'équilibre ainsi :

EXECUTION DU BUDGET - EXERCICE 2008		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	3 094 754.07 €	3 885 047.36 €	790 293.29 €
	INVESTISSEMENT	1 430 462.06 €	1 446 934.19 €	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)		250 000.00 €	
	REPORT INVESTISSEMENT (001)	580 332.56 €		
		=	=	
TOTAL (réalisation + reports)		5 105 548.69 €	5 581 981.55 €	476 432.86 €
RESTES A REALISER (à reporter en N+1)	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	2 047 834.00 €	1 890 917.00 €	
	TOTAL RESTES A REALISER	2 047 834.00 €	1 890 917.00 €	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	3 094 754.07 €	4 135 047.36 €	1 040 293.29 €
	INVESTISSEMENT	4 058 628.62 €	3 337 851.19 €	
	TOTAL CUMULE	7 153 382.69 €	7 472 898.55 €	
	Résultat Réel Global	319 515.86 €		

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 040 293,29 €** le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : confirmation de l'exécution du virement à la section **732 932 €**, affectation complémentaire en réserves **57 361.29 €** et affectation à l'excédent reporté pour **250 000 €**

Le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

➤ Approbation du Compte Administratif 2008 – Budget annexe du CAMPING MUNICIPAL

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ont approuvé le Compte Administratif 2008 du Budget annexe qui s'équilibre ainsi :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2008		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	104 586.65 €	109 093.85 €	4 507.20 €
	INVESTISSEMENT	22 048.50 €	11 605.69 €	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)	10 660.00 €		
	REPORT INVESTISSEMENT (001)		986.00 €	
		=	=	
TOTAL (réalisation + reports)		137 295.15 €	121 685.54 €	-15 609.61 €
RESTES A REALISER (à reporter en N+1)	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	54 766.00 €	70 302.00 €	
	TOTAL RESTES A REALISER	54 766.00 €	70 302.00 €	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	115 246.65 €	109 093.85 €	-6 152.80 €
	INVESTISSEMENT	76 814.50 €	82 893.69 €	
	TOTAL CUMULE	192 061.15 €	191 987.54 €	
	Résultat Réel Global			-73.61 €

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **6 152.80 €** le Conseil Municipal a décidé de reporter ledit déficit

Le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

➤ **Budget Principal 2009 - Décision Modificative N° 01-2009**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 451 € en fonctionnement et 34 000 € en investissement

➤ **Accord de principe sur la levée anticipée de l'option d'achat présentée par Monsieur BARBIER Frédéric pour les anciens bâtiments des moulins de la dunière, propriété de la commune**

➤ **Résultat de la consultation pour une Mission d'assistance relative à l'application de la nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : le choix s'est porté sur la société REFPAC. Le montant du marché ressort à 42 003.52 € T.T.C. pour une durée de trois ans.**

➤ **Approbation de la convention avec l'Education Nationale pour le fonctionnement d'un Jardin d'Enfants à l'école maternelle de La Mouteyre et validation du plan de financement des travaux**

Ce jardin d'enfants sera constitué d'un groupe passerelle bien identifié qui accueillera les enfants de 2 à 6 ans et tout particulièrement les 2 à 3 ans qui se préparent à l'entrée à l'école maternelle. L'objectif est d'offrir un mode de vie respectant le rythme et les besoins individuels prioritaires des enfants et d'individualiser le plus possible l'accueil de l'enfant et sa famille dans un collectif restreint. Il permettra de favoriser des activités d'éveil et de découverte tout en mettant l'accent sur l'acquisition d'une certaine autonomie en vue de l'entrée en maternelle. L'accueil peut être occasionnel ou régulier, selon le souhait des parents. L'implantation du jardin d'enfants se fait à la charnière de l'école maternelle et de la crèche au sein du pôle petite enfance. L'espace d'accueil et d'activités du jardin d'enfants est clairement identifié. Les temps de repas et de repos s'effectuent dans les locaux de la crèche. Le jardin d'enfants partage la cour des petits et des espaces de motricité avec l'école maternelle.

Avec la création du jardin d'enfant, dont l'ouverture est prévue dès la prochaine rentrée scolaire, la capacité d'accueil à la crèche sera augmentée avec un nombre global de places qui passe de 40 à 46 places dont 16 places pour le jardin d'enfants. De fait le potentiel d'accueil pour les plus petits sera plus élevé. La structure bénéficie de l'agrément de la CAF et les tarifs sont adaptés aux conditions de ressources des familles.

Le financement des travaux ressort à :

Désignation	Montant HT	FINANCEMENT	
		CAF (40%)	COMMUNE
TRAVAUX	47 047.00	18 818.80	28 228.20
MATERIEL	7 074.00	2 829.60	4 244.40
MOBILIER	11 000.00	4 400.00	6 600.00
	65 121.00	26 048.40	39 072.60

➤ **Approbation de la convention avec le CODEP EPGV 43 pour le développement des activités physiques dans les écoles élémentaires publiques au titre de l'action « bien manger – bien bouger »**

Le Conseil Municipal a validé l'appel à projet déposé auprès du Groupement Régional de Santé Publique Auvergne et a confirmé la reconduction des actions engagées pour le développement des activités physiques durant le temps périscolaire dans les écoles publiques de la commune.

Monsieur le Maire est ainsi autorisé à signer la convention avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Loire (CODEP EPGV 43) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif.

➤ **Participation communale 2009 au bénéfice de l'A.U.M.P.T. pour l'action « Recherche et Innovation Sociale pour l'Insertion par l'Activité Economique » (RISIE)**

Afin de permettre à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de continuer à mener à bien cette action et notamment pour supporter une partie de la charge financière du poste de l'Agent de Développement Local créé à cet effet, le Conseil Municipal a décidé de reconduire sa contribution de 3 050 € (20 006,69 F) pour l'année 2009.

➤ **Autorisation accordée pour le recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un besoin saisonnier pour la période du 1^{er} juillet au 28 août 2009**

➤ **Acquisition des emprises de la voie ferrée désaffectée « le Puy en Velay – Langogne » propriété de Réseau Ferré de France**

Faisant suite à la décision de fermeture sans maintien de la voie ferrée Le Puy - Langogne pour la section comprise entre le PK 1,464 et le PK 3,696 prononcée par le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France le 23 octobre 2008 et à la décision du 27 mars 2009 de déclassement du domaine public ferroviaire, le conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de 39 730 m² pour la somme de 19 865 € (Parcelles AA 31 - AB 149 - AC 29 - AD 61 - AD 77 - AE 274 et AV 110)

➤ **Subventions exceptionnelles aux Associations**

<i>Association</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Bouge Ton Zouk	Participation au week-end d'animation des 6, 7 et 8 août (Boringher, Corbier, Cinéma de plein air)	1 000 €
Boule Amicale	Contribution complémentaire aux frais de fonctionnement pour 2009 dans le cadre de la nouvelle convention	1 000 €
TOTAL		2 000 €

➤ **Travaux de Basse Tension - BT Avenue des Sports (autorisation travaux).**

La participation de la commune (34 % du montant H.T.) est estimée à **33 803 € H.T.**

➤ **Résultat de la consultation pour les travaux de requalification de l'avenue des sports pour la section N° 01 (aménagement d'un giratoire) et section N°02 (du giratoire jusqu'à l'ancienne entrée du stade) :**

Le marché de travaux a été confié à l'entreprise EUROVIA pour un montant global de

MONTANT DU MARCHE € TTC	469 973.74
-------------------------	------------

➤ **Approbation de la convention avec FRANCE TELECOM pour l'enfouissement des réseaux Avenue des Sports.** Cette convention fixe les modalités administratives, techniques et financières pour l'aménagement esthétique du réseau de télécommunications sur l'Avenue des Sports.

➤ **Création d'un 3^{ème} bureau de vote pour les élections politiques dès la prochaine refonte des listes électorales prévue seulement en 2011.**